

- DIDAGEP, 241, rue Acharnon, GR-10446 Athènes (téléc: 221736 ITAG GR; télécopieur: 862 93 73),
- Fondo Español de Garantía Agraria (FEGA), c/Beneficencia 8, E-28004 Madrid (téléc: 23427, FEGA E; télécopieur: 521 98 32, 522 43 87),
- Statens Jordbruksverk, Vallgatan 8, S-55182 Jönköping (téléc: 70991 SJV-S; télécopieur: 36 19 05 46),
- Maa- ja metsätalousministeriö, interventioyksikkö, PL 232, FIN-00171 Helsinki [télécopieur: (09) 160 97 60, (09) 160 97 90],
- AMA (Agrarmarkt Austria), Dresdnerstraße 70, A-1200 Wien [télécopieur: (00 43 1) 33 15 99, (00 43 1) 33 15 12 98].

Les offres non présentées par télex, télécopieur ou télégramme doivent parvenir à l'adresse concernée sous double pli cacheté. L'enveloppe intérieure également cachetée porte l'indication «Offre en relation avec l'adjudication de la restitution à l'exportation de riz vers certains pays tiers visés au règlement (CE) n° 2283/2000 — Confidentiel».

Jusqu'à la communication par l'État membre concerné à l'intéressé de l'attribution de l'adjudication, les offres présentées restent fermes.

2. L'offre ainsi que la preuve visée à l'article 7 du règlement (CEE) n° 584/75 sont libellées dans la langue officielle ou dans une des langues officielles de l'État membre dont l'organisme compétent a reçu l'offre.

IV. Garantie d'adjudication

La caution d'adjudication est constituée en faveur de l'organisme compétent.

V. Attribution de l'adjudication

L'attribution de l'adjudication fonde le droit à la délivrance, dans l'État membre où l'offre a été présentée, d'un certificat d'exportation mentionnant la restitution à l'exportation visée dans l'offre et attribuée pour la quantité en cause, à exporter vers certains pays tiers visés au règlement (CE) n° 2283/2000.

RECTIFICATIFS

Rectificatif à l'appel à propositions SCRE/111505/C/G — Programme People to People

(«Journal officiel des Communautés européennes» C 254 du 5 septembre 2000)

(2000/C 293/23)

Page 7, dans la deuxième colonne, sous le titre «Format, langues, adresses et date limite de soumission des propositions», au point c):

au lieu de: «Date limite de soumission des propositions: **16 heures le 16 octobre 2000**»,

lire: «Date limite de soumission des propositions: **16 heures le 16 janvier 2001**».
